



Agence internationale de l'énergie atomique  
**CIRCULAIRE D'INFORMATION**

**INF**

INFCIRC/597  
27 juin 2001

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DU 14 MARS 2001 REÇUE DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA ROUMANIE AUPRÈS DE L'AGENCE  
INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE CONCERNANT LES  
AMENDEMENTS DES ARTICLES VI ET XIV DU STATUT DE L'AGENCE**

Le Directeur général a reçu du Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Agence une lettre datée du 14 mars 2001 dont le texte est reproduit ci-joint pour l'information des États Membres, ainsi qu'il était demandé dans cette lettre.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire en séance.

01-03204

**MISSION PERMANENTE DE LA ROUMANIE**

**AUPRÈS DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES**

*Seilerstätte 17/3/ St./Top 10-11, 1010 Vienne*

*Téléphone 512 85 66 Télécopie 512 90 57*

Vienne, le 14 mars 2001

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que le Parlement roumain a ratifié, par la loi n° 21 du 22 février 2001, les amendements du paragraphe A de l'article XIV et de l'article VI du Statut de l'AIEA que la Conférence générale de l'AIEA avait adoptés à sa quarante-troisième session, le 1<sup>er</sup> octobre 1999. L'instrument de ratification sera déposé le moment venu auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette information aux États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) L'Ambassadeur  
Liviu Bota

Monsieur Mohamed ElBaradei  
Directeur général de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique  
Vienne